



Are si licenciement après abandon de poste ?

Par **paradispywela**, le **11/11/2011** à **18:35**

Bonjour, rnj ai été licencié pour faute grave suite a un abandon de poste (suite a du harcèlement moral, reconnu , mais trop tard, par l'inspection du travail).rnma question est la suivante : pour le premier entretien, pôle emploi réclame la lettre de licenciement. Savez vous pour quel motif ?rnL attestation employeur ne fait pas apparaître la cause du licenciement pour faute grave mais la lettre de licenciement, si.rnPôle emploi peut il refuser de verser l'ARE en cas d' Abandon de poste ? rnMerci pour votre aide.

Par **pat76**, le **12/11/2011** à **17:44**

BonjourrnVous bénéficierez des indemnités de chômage. rnSur l'attestation Pôle Emploi doit être simplement indiqué: licenciement pour faute grave. Maintenant, je ne vois pas pourquoi le Pôle emploi vous réclame la lettre de licenciement.rnVous pouvez avoir des témoignages écrit concernant le harcèlement moral?rnCela vous permettrait de pouvoir contester le licenciement pour faute grave?rnVous auriez dû venir sur le forum expliquer votre situation avant de faire un abandon de poste. Il vous aurait été indiqué comment procéder pour obtenir gain de cause.rnEssayez d'obtenir des témoignages écrit de votre harcèlement moral.rnVous étiez assisté par un conseiller pendant l'entretien préalable?